

SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983

Annexe au procès-verbal de la séance du 25 novembre 1982.

RAPPORT ⁽¹⁾

FAIT

au nom de la Commission mixte paritaire (2) chargée de proposer un texte sur le projet de loi portant diverses mesures relatives à la Sécurité sociale.

Par M. André BOHL,

Sénateur.

(1) Le même rapport est déposé à l'Assemblée nationale par M. Claude Evin, député, sous le numéro 1241.

(2) Cette Commission est composée de : MM. Robert Schwint, sénateur, président ; Claude Evin, député, vice-président ; André Bohl, sénateur, et Claude Evin, député, rapporteurs.

Membres titulaires : M. Bernard Derosier, Mme Martine Frachon, MM. Jean-Michel Belorgey, Joseph Legrand, Jean-Paul Fuchs, Etienne Pinte, députés ; MM. René Touzet (*), Louis Souvet, Paul Robert, Charles Bonifay, Jean Chérioux, sénateurs.

Membres suppléants : MM. Louis Moulinet, Joseph Pinard, Yves Dollo, Augustin Bonrepaux, Mme Muguette Jacquaint, MM. Francisque Perrut, Bruno Bourg-Broc, députés ; MM. Jean Béranger, Henri Collette, André Rabineau, Louis Boyer, Henri Belcour, Mme Monique Midy, M. Jean Madelain, sénateurs.

(*) M. Touzet est décédé le 18 novembre 1982.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7^e législ.) : 1^{re} lecture : 1123, 1151 et in-8° 251.

2^e lecture : 1219.

Sénat : 56, 88 et in-8° 36 (1982-1983).

Sécurité sociale. — Aide sociale - Alcools - Assurance maladie-maternité - Assurance vieillesse : généralités - Assurance vieillesse : régimes autonomes et spéciaux - Assurance veuvage - Commerce et artisanat - Cotisations - Cotisations sur le tabac et les boissons alcooliques - Etablissements d'hospitalisation de soins et de cure - Financement - Forfait hospitalier - Impôts, taxes - Pensions de vieillesse - Preretraite - Soins ambulatoires - Tabacs - Taxe sur la publicité pharmaceutique - Versement global annuel.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les articles restant en discussion du projet de loi portant diverses mesures relatives à la Sécurité sociale s'est réunie le mercredi 24 novembre 1982, au Sénat, sous la présidence de M. André Rabineau, président d'âge.

Elle a, tout d'abord, procédé à la désignation de son bureau.

Ont été élus :

- M. Robert Schwint, sénateur, président.
- M. Claude Evin, député, vice-président.

MM. André Bohl et Claude Evin ont été désignés rapporteurs, respectivement pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

M. Claude Evin a appelé que l'Assemblée nationale avait, pour sa part, accepté l'économie générale d'un texte qui permet de dégager des ressources nouvelles pour la Sécurité sociale en respectant les contraintes économiques et sociales qui s'imposent aujourd'hui au Gouvernement. Il a toutefois souligné que les députés avaient voulu réduire le poids des cotisations imposées désormais aux préretraités, en supprimant la part de celles-ci qui devait revenir à l'assurance vieillesse et à l'assurance veuvage. Il a enfin précisé que ce texte n'était pas exclusivement financier et qu'il comportait également des réformes de structure.

M. André Bohl a expliqué les raisons qui avaient conduit le Sénat, en première lecture, à adopter une motion tendant à opposer la question préalable. Il a d'abord souligné qu'il n'appartenait pas au Sénat d'assumer la responsabilité du financement d'un déficit qui est le résultat d'une politique économique et sociale qu'il désapprouve. Il a ensuite constaté que la plus grande partie des mesures contenues dans le projet de loi constitue un désengagement de la Sécurité sociale, par un transfert de charges vers l'Etat, les collectivités locales, les mutuelles et les assurés eux-mêmes. Il a enfin indiqué très brièvement les motifs qui avaient justifié le rejet de chacune des dispositions du projet de loi.

Les membres de la Commission mixte paritaire ont alors constaté, à l'unanimité, l'impossibilité de parvenir à un texte commun.